

vant la même constitution. Les principales sources de revenus y sont les pêcheries, le commerce de bois et de houille, la construction des vaisseaux.

Les exportations annuelles sont d'environ cinq millions.

Le pays se divise en quatorze comtés et ses principales villes sont Frédériekton, St. Jean, St. André.

Comme nous nous proposons de diriger plus particulièrement notre attention sur l'Education, nous nous bornons à ces rapides données sur l'état civil, politique et commercial de cette contrée.

M. John Bennett est aujourd'hui le Surintendant de l'Education au Nouveau-Brunswick. Le département y est placé sur le même pied que le nôtre et relève du Secrétariat Provincial.

La surveillance secondaire des écoles est confiée à quatre inspecteurs dont les districts d'inspection sont divisés comme suit :

Inspecteurs.	Comtés.
M. Daval	{ Kings, Albert, Westmoreland.
Morisson	{ Queen's, Charlotte, St. Jean.
Freeze	{ Sunbury, York, Carleton, Victoria.
Wood	{ Kent, Northumberland, Gloucester, Ristigouche.

Et la surveillance tertiaire ou locale entre dans les attributions des Syndics nommés pour plusieurs paroisses réunies.

Les comités de direction correspondant à nos corps de commissaires n'existent qu'en quelques endroits; mais M. Bennett en préconise hautement les avantages dans son rapport et en recommande l'organisation dans toutes les paroisses.

Le Conseil de l'Instruction Publique se compose du Gouverneur, du Conseil Exécutif et du Surintendant qui est le secrétaire du bureau.

De l'échelle de l'administration si l'on passe à celle des institutions, on trouve à leur tête le *Collège du Roi* à Frédériekton, qui a été fondé par une charte royale, en date du 18 novembre 1823. C'est là que sont venus se rencontrer tour à tour, toutes les illustrations politiques et littéraires du pays, là qu'elles se sont formées et ont appris à se connaître sans masques et sans détours. Nul doute que cette connaissance mutuelle et prématurée des caractères, des cœurs et des esprits, n'ait, plus tard, épargné nombre d'hésitations et de tâtonnements à ces hommes dans leur carrière publique.

Le collège de Frédériekton reçoit une subvention annuelle de £2,000 sterling du gouvernement.

Dans chaque comté de la province, excepté néanmoins dans ceux de York, Kings et Victoria, il y a des écoles de grammaire qui reçoivent £100 sterling de subvention annuelle de la part du gouvernement. Ces diverses institutions servent en quelque sorte de vestibule au grand collège de Frédériekton. C'est là que les élèves se préparent par des études déjà sérieuses à l'étude plus relevée des lettres grecques et latines.

La congrégation des Baptistes possède aussi un séminaire à Frédériekton; les Méthodistes-Wesleyens ont une académie au Mont Allison.

Une école modèle et une école normale y ont été fondées dans

le but de former des instituteurs. Aussi, sur le chiffre de 771 instituteurs enseignant en l'année 1865, au terme finissant en mars, il s'en trouvait 563 qui étaient munis de diplômes, ce qui donne une augmentation de 33 sur le même terme de l'année précédente. Dans le terme suivant, 598 instituteurs sur 826 employés, sont munis de diplômes.

Le tableau suivant donne une idée de cette progression depuis 1858 jusqu'en 1865 :

Années.	Instituteurs.	Avant leur diplôme.	Sans diplômes.
1858	762	313	449
1859	818	442	381
1860	846	520	319
1861	834	530	304
1862	831	554	207
1863	789	561	228
1864	823	580	243
1865	826	598	228

Le nombre des instituteurs et institutrices employés durant l'hiver a été de 771 et durant le terme suivant de 821. Les institutrices gagnent considérablement de terrain sur les instituteurs. En 1865, sur 180 diplômes qui furent octroyés, il y en eut 161 accordés à des institutrices et 60 seulement à des instituteurs.

Chaque année, cependant, les examens deviennent de plus en plus rigoureux. C'est tellement le cas que les instituteurs munis de diplômes de premier ordre, octroyés il y a déjà quelques années, sont généralement inférieurs en capacité à ceux qui, durant ces dernières années, ont obtenu des diplômes de second ordre. Aussi en est-on à demander un règlement semblable à celui qui existe ici, exigeant la rénovation des diplômes après un certain laps de temps.

Les instituteurs se divisent en trois classes différentes; ceux de la troisième reçoivent du trésor public la somme de £22.10.0, ceux de la seconde reçoivent £30.0.0, et ceux de la première £37.0.0.

Les institutrices de troisième ordre reçoivent £17.10.0, celles du second £22.10.0, et celles du premier £27.10.5.

Les municipalités qui se sont taxées elles-mêmes reçoivent du gouvernement la somme de 25 pour cent de subvention extra.

Néanmoins, la subvention accordée par le gouvernement ne doit pas excéder la somme moyenne de £200.0.0, pour chaque paroisse dans un comté, ni la somme de £260.0.0, pour aucune paroisse en particulier.

Le nombre des écoles en 1853 et des enfants les fréquentant se répartissait ainsi :

Ecoles.	Elèves.	
Ristigouche	22	508
Gloucester	35	1,197
Northumberland	2	58
Kent	36	1,169
Westmoreland	95	2,967
Albert	33	994
St. Jean	64	2,869
Charlotte	122	2,702
Kings	97	2,507
Queens	65	1,643
Sunbury	22	751
York	57	2,659
Carleton	56	1,612
Victoria	12	575

Le nombre des écoles s'élevait en 1852 à 588, que fréquentaient 18,591 élèves, et l'année suivante à 744, avec une assistance de 24,127 élèves.